

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en date du mercredi 27 septembre 2023 à 19h00 en mairie de Fourques.

**Présents** : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Jacqueline LOPEZ, Antoine MELGAR, Mallory CAIZERGUES, Éric CAMA, Christine COULBAUT, Gisèle FOURQUET, Jérôme SARTRE.

**Procurations** : Luc DEVEZE (a donné procuration à Chantal DELGADO), Sylvain GUILLOU (a donné procuration à Fabienne SEVILLA), Lionel TEBALDINI (a donné procuration à Jacqueline LOPEZ).

**Étaient absents excusés** : Luc DEVEZE, Sylvain GUILLOU, Lionel TEBALDINI.

**Étaient absents non excusés** : Anaïs ANSELMO.

Date de la convocation : 22 septembre 2023

Le Quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mallory CAIZERGUES est désignée secrétaire de séance.

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6  
SEPTEMBRE 2023**

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 6 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
1 abstention,

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 6 septembre 2023

**2- CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIERIES,  
RESEAUX ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « LE LLEVANT »**

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande formulée par courrier en date du 22 septembre 2023 par l'association syndicale libre du lotissement « LE LLEVANT » concernant une demande de classement dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement « LE LLEVANT. »

Elle rappelle que le certificat administratif constatant l'achèvement définitif des travaux de voiries et réseaux divers du lotissement a été délivré en date du 24 octobre 2013.

Madame le Maire donne le détail des parcelles à transférer :

Propriétaires	Désignation cadastrale	Surface totale	Superficie à transférer
ASSOCIATION	A n° 2101	41 Ca	41 m <sup>2</sup>
SYNDICALE LIBRE LE	A n° 2345	42 A 08 Ca	4208 m <sup>2</sup>
LLEVANT	A n° 2346	10 A 25 Ca	1025 m <sup>2</sup>
Domiciliation : rue du	A n° 2347	9 A 81 Ca	981 m <sup>2</sup>
Llevant, 66300	A n° 2348	2 A 80 Ca	280 m <sup>2</sup>
FOURQUES	A n° 2350	1 A 12 Ca	112 m <sup>2</sup>

	A n° 2351	1 A 20 Ca	120 m <sup>2</sup>
	A n° 2352	24 Ca	24 m <sup>2</sup>
	A n° 2354	26 Ca	26 m <sup>2</sup>
	A n° 2409	27 A 73 Ca	2773 m <sup>2</sup>
	A n° 2412	4 A 41 Ca	441 m <sup>2</sup>
	A n° 2413	3 A 75 Ca	375 m <sup>2</sup>
	A n° 2414	1 A 14 Ca	114 m <sup>2</sup>

Madame le Maire invite le conseil municipal ce jour à se prononcer sur cette demande de classement

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, 1 abstention,

**DONNE SON ACCORD** sur la demande de classement dans le domaine public communal des voiries, réseaux et espaces verts du lotissement « LE LLEVANT »,

**PRECISE** que les parcelles à transférer, dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessus, sont cadastrées A 2101, A 2345, A 2346, A 2347, A 2348, A 2350, A 2351, A 2352, A 2354, A 2409, A 2412, A 2413, A 2414,

**DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour lancer la procédure d'acquisition des voiries et équipements annexes du lotissement « Le Llevant », dans le but de son classement dans le domaine public communal,

**PRECISE** que les frais afférents au dit transfert seront imputés au budget de la commune.

### 3- PEPINIERE DEPARTEMENTALE – Demande de plants

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales proposant aux communes du Département les services de la Pépinière Départementale afin qu'elles améliorent par des plantations leur cadre de vie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire procéder à :

- La réfection des espaces verts jouxtant les terrains de tennis,
- L'embellissement du cimetière,
- L'aménagement des abords du stade municipal.

**Le Conseil Municipal** après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental la fourniture d'essences arbustives :

TROENES COMMUNS	60
OLIVIERS	10
SANTOLINES	30
LAURIERS ROSES	15
PEUPLIERS SIMON	40

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce et tout document relatif à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **IRRIGATION AGRICOLE :**

Eric CAMA souhaite savoir si, à l'occasion des restrictions d'arrosage mises en place par les arrêtés préfectoraux sur l'année 2023, l'irrigation agricole, type « goutte à goutte », est autorisée sur les exploitations de la commune de Fourques.

Madame le Maire lui répond par l'affirmative, sous réserve d'une diminution du prélèvement de la ressource en eau. L'usage de la potence agricole de la commune est limité sur toute la période pendant laquelle les arrêtés sont applicables.

### **PERIL IMMINENT : « REMPARTS DU CHATEAU »**

Madame le Maire rappelle que, suite à son entrevue, en présence de Chantal DELGADO, avec Monsieur le sous-Préfet de Céret en novembre 2022, le Conseil municipal a délibéré favorablement sur une demande de subvention, sous la forme d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) d'un montant de 95 756 €. Cette demande avait pour finalité de cofinancer les travaux permettant de résorber un péril imminent touchant l'immeuble situé 26 rue du Château (parcelle A 170), et mitoyen de l'immeuble situé 24 rue du Château (parcelle A 171), appartenant à la commune. Cette délibération a été prise le 31 janvier 2023.

La demande de financement a été déposée auprès des services préfectoraux le 10 février 2023.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a rencontré, assisté d'Antoine MELGAR, la société de travaux publics SEMPERE le vendredi 22 septembre 2023.

Madame le Maire précise que les travaux relatifs au péril imminent affectant les « remparts du château » doivent être poursuivis : pose de trois contreforts permettant d'éviter l'effondrement des édifices impactés par le péril ; réalisation d'une poutre reliant deux de ces derniers ; traitement du mur pignon de la maison mitoyenne, ce dernier devenant un mur extérieur.

Le montant du devis établi par la société SEMPERE s'élève à 96 000 euros hors taxes.

Un rapport du bureau d'études ETV Ingénierie accompagne ce devis.

Ces deux documents ont été transmis aux services de la sous-Préfecture de Céret.

Madame le Maire ajoute avoir rencontré Madame HILY, résidant 26bis rue du Château, le vendredi 22 septembre fin de journée. Cette dernière a été impactée par les intempéries du 12 septembre dernier, l'eau étant entrée au rez-de-chaussée de sa maison.

Les services techniques communaux sont intervenus, consécutivement à cet évènement, afin de réparer une canalisation permettant l'évacuation de l'eau pluviale. Cette canalisation a été écrasée lors de la première tranche de travaux de résorption du péril imminent.

Madame le Maire ajoute que les services municipaux sont en attente d'une réponse des services de la Préfecture concernant la demande de subvention.

### **PROBLEME DE SALETE RUE DU CHATEAU**

Madame le Maire informe l'assemblée que des administrés se plaignent de déjections des pigeons ainsi que de cadavres de pigeons, retrouvés morts rue du Château et dans les ruelles environnantes.

Les services techniques municipaux sont régulièrement chargés de nettoyer ce quartier du centre ancien.

### **CONGRES NATIONAL DES MAIRES DU 21 AU 23 NOVEMBRE 2023**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle fera partie de la délégation officielle de l'AMF66 au prochain congrès national des maires.

## REVETEMENT COUR DE RECREATION – NOUVELLE ECOLE MATERNELLE DE FOURQUES

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de fin de chantier a eu lieu avec l'entreprise COLAS le mardi 26 septembre 2023 à 14h. Cette dernière a effectué la pose d'un revêtement dans la cour de la nouvelle école maternelle de Fourques.

Au cours de cette réunion, il a été constaté que le revêtement se désagrègeait par endroit, et que les tours d'arbres n'avaient pas fait l'objet de travaux de finition.

Madame le Maire ajoute que de la terre était étendue sur le revêtement de la cour. Elle a demandé aux services techniques d'intervenir et de la nettoyer régulièrement.

Madame le Maire a demandé à la société COLAS de travailler à la réparation du revêtement à certains endroits ainsi qu'à la finition des tours d'arbres de la cour de récréation.

## FETES DE NOEL 2023

Christine COUBAULT demande s'il y aura des dons de sapin, à l'instar du Noël 2022.

Chantal DELGADO lui répond que ce point est à étudier.

Madame le Maire informe que le repas des aînés de la commune, compte tenu des contraintes de calendrier, aura lieu le samedi 2 décembre 2023, à midi.

## CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES ET LA FONDATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL

Chantal DELGADO informe l'assemblée municipale que, dans le cadre des actions inscrites dans cette convention, une équipe d'animateurs va circuler en autobus sur le territoire intercommunal. Ces derniers ont pour mission d'aller à la rencontre de personnes âgées de 16 à 30 ans, en difficulté, en situation de décrochage scolaire et/ou rencontrant des problèmes familiaux graves.

Madame DELGADO demande aux élus d'informer leur entourage ainsi que la population fourcatine de cette initiative.

## COMMEMORATIONS DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Chantal DELGADO informe que Monsieur FRANCO, président de l'association des anciens combattants de la commune de Fourques souhaite intensifier les manifestations de commémoration et de sensibilisation envers la population.

A l'occasion du 11 novembre, M. FRANCO souhaite organiser une exposition.

A l'occasion de l'appel du 18 juin, M. Franco souhaite organiser des cafés rencontre.

## DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Eric CAMA souhaite connaître les nom et coordonnées de la structure à contacter afin d'obtenir des informations sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la commune.

Chantal DELGADO lui répond qu'il convient de contacter l'organisme « NUMERIQUE66 » gérant le réseau public très haut débit du département des Pyrénées-Orientales.

## FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE DE FOURQUES

Eric CAMA souhaite des informations sur les financements perçus par la commune dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle école de Fourques, notamment un financement régional dit « NoWatt »

Madame le Maire lui répond que ce financement spécifique est caduc, la première demande de versement de subvention n'ayant pas été déposée dans les trois années suivant sa date de notification par le Conseil régional Occitanie.

Madame le Maire informe les élus qu'une demande de recours gracieux, relatif à la subvention dite « NoWatt » a été déposée auprès des services de la présidente du Conseil régional

Occitanie. Cette dernière a été reçue par les services du Conseil régional en date du 19 juillet 2023.

Madame le Maire a contacté le conseiller régional Samuel MOLI, afin qu'il appuie cette demande auprès du Conseil régional Occitanie. Ce dernier a informé Madame le Maire d'un passage en commission de cette demande en décembre 2023. M. MOLI a ajouté que le montant de ce financement serait certainement diminué, les finances du Conseil régional étant contraintes dans la période actuelle.

Eric CAMA souhaite savoir qui est responsable de ce manquement.

Madame le Maire lui répond que la responsabilité est partagée entre l'assistant à maîtrise d'ouvrage mandaté par la commune, la société AGEMO, et les services administratifs de la commune.

Eric CAMA juge l'assistant à maîtrise d'ouvrage défaillant, et suggère qu'une réflexion soit menée à ce sujet. Madame le Maire approuve.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subrogation du délai de caducité d'une subvention « Aide directe aux équipements structurants », d'un montant de 150 000 euros, notifiée par le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales en date du 29 mars 2021, a été envoyée aux services départementaux en date du 27 juillet 2023.

Aucune autre question n'étant posée par les membres de l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance du conseil municipal à 20h45.

La secrétaire de séance,

Madame le Maire,

Mallory CAIZERGUES

Fabienne SEVILLA